



Jeune de 17 ans, au coeur d'un divorce

Par **Sikine kndy**, le **26/07/2015** à **03:14**

Bonjour,rnrnJ'ai 17 ans. Mes parents vont entamer une procédure de divorce. En effet je suis en droit de choisir avec qui j'aimerais vivre. Je ne m'entends pas forcément bien avec mon père et aimerais aller avec ma mère. Sauf que ma mère n'a pas encore d'appartement et ne peut donc pas m'accueillir, elle est hébergée chez une amie. En attendant elle a demandé à un de nos proches de m'héberger (a proximité de mon lycée), personne qui est de confiance. Elle viendrais me voir chaque week-end en attendant de trouver un appartement. Ma mère en avait parlé à mon père, lequel était d'accord puisque lui part vivre dans le sud et que ma mère reste aux alentours de Paris. Sauf que récemment, il a dit qu'il allait m'emmener dans le sud si ma mère ne trouvait pas d'appartement aussitôt. Et moi je ne veut pas pour beaucoup de raisons notamment que ma vie est ici, qu'en septembre 2015, je rentre en terminale et qu'en septembre 2016 je souhaite continuer mes études en Île de France, en alternance, ce qui me doit de trouver un patron pour l'année d'après et ce qui ne se fait pas à la dernière minute. J'avais déjà prévu la suite de mes études. Ma mère, elle, fait tout pour que je ne sois pas perturbé dans mes études. Étant donné je ne m'entends pas forcément bien avec mon père, c'est une raison de plus pour moi. Il souhaite m'emmener sans même me demander mon avis et je ne suis pas d'accord. Alors finalement, est ce que je peux être hébergé par quelqu'un de proche et de confiance le temps que ma mère trouve un appartement et refuser d'aller dans le sud avec mon père sachant qu'aussi nous somme en fin juillet 2015 et que j'ai mes 18 ans en mars 2016 ?rnrnJ'espère que la situation est bien expliquée et que vous me comprendrez. rnrnMerci d'avance de votre aide.

Par **cocotte1003**, le **26/07/2015** à **05:18**

Bonjour, oui vous pouvez très bien demander au juge à rester sur paris autant plus que votre

majorité est très proche et que les procédures de divorce prennent plusieurs mois. Vous pouvez demander un avocat gratuit puisque vous êtes mineur, il défendra vos intérêts, cordialement

Par **Sikine kndy**, le **26/07/2015 à 12:32**

D'accord. Et si mon père prend comme argument que ma mère n'a pas de logement il peut obtenir ma garde contre ma volonté? rnMerci de votre aide cocotte1003

Par **Tisuisse**, le **26/07/2015 à 12:39**

Bonjour,rnrnPas tellement car vous avez une solution de rechange à titre provisoire.rnrnSi votre père veut vous avoir avec lui c'est aussi :rn- pour que vous serviez, vis à vis de votre mère, de monnaie d'échange,rn- pour n'avoir pas à payer de pension alimentaire.